

La responsabilité des pouvoirs publics dans la lutte contre la criminalité des jeunes et le phénomène de justice populaire à Kikwit

Par Rossi Pumbulu Kipasa*

Résumé

La vie menée en milieu urbain implique des moyens financiers substantiels. Ce qui contraint ses résidents à faire face à des besoins divers et contraignants dont la satisfaction repose sur des capacités socio-économiques de chacun. Certains enfants, confrontés au quotidien à un flot de problèmes sociaux récurrents (logement précaire, promiscuité, manque d'hygiène individuelle et au niveau de la collectivité, malnutrition), se livrent à la délinquance pour subvenir à leurs besoins.

La montée de la délinquance juvénile à Kikwit est devenue un phénomène social inquiétant. Ce type de délinquance appelée « base » porte atteinte à la tranquillité des populations ainsi qu'à l'ordre public. Ces jeunes gens dépravés s'affutent mutuellement dans des différents quartiers et commettent des actes de violence s'orientant vers l'octroi de gain avec comme mode opératoire la confiscation des biens des citoyens. On a affaire à un contexte de non droit où l'agressivité sous toutes ses formes, est devenue monnaie courante à Kikwit.

Parallèlement, la population se sentant délaissée par les autorités, qui n'arrivent pas au bout de ces malfrats, recourt à d'autres solutions dont le phénomène de justice populaire.

Cette situation nous pousse à analyser les facteurs à la base du KULUNA et du phénomène de justice populaire dans la ville de Kikwit. Notre réflexion s'interroge aussi sur l'impact réel des mesures prises par différentes autorités de la ville visant l'éradication de ces fléaux.

A. Introduction

Depuis plus d'une décennie, les mondes politique, judiciaire et médiatique se tournent vers un phénomène appelé KULUNA. Et comme le dit bien KIENGE KIENGE, il s'agit « des groupuscules des jeunes qui s'illustrent dans des actes de violence et de criminalité. Ces jeunes gens dépravés s'affutent en bandes mutuellement dans des différents quartiers. Par bandes, il faut entendre, des groupements juvéniles qui émergent dans des espaces

* Assistant à la faculté de droit de l'Université de Kikwit et à l'Institut Supérieur Technique Catholique de Kikwit, ex-IFAK, Avocat au barreau près la cour d'appel du Kwilu, Doctorant à l'Université Catholique du Congo; E-Mail : rossikipasa20@gmail.com.

délaissés ». ¹ Signalons qu'« en ses débuts, ce phénomène se limitait aux affrontements entre les jeunes pratiquant des arts martiaux, dans les différents quartiers, appelés POMBA (sportifs). Pour se défier, ces jeunes regroupés dans ce que l'on appelle 'Ecurie' (bandes ou club) se donnaient rendez-vous pour livrer les combats sur la place publique et sans respect des normes en la matière. La rancœur subséquente à ces bagarres publiques faisait par la suite que les membres de l'Ecurie X s'en prenaient soit à leurs rivaux, soit à leurs familiers qui s'hasardaient à traverser leur quartier. La violence et le chaos qui suivaient les représailles ont valu à ces opérations le nom de 'Kuluna', terme emprunté à une langue angolaise qui signifie désordre, en référence aux troubles que causaient les éléments de l'UNITA (Union pour l'indépendance totale de l'Angola) ». ²

En effet, pendant la guerre en Angola, lorsque les éléments de l'UNITA dirigée par Jonas MALERO SAVIMBI faisaient irruption dans une contrée contrôlée par les forces gouvernementales, ils tiraient dans toutes les directions et ravageaient tout ce qu'ils rencontraient sur leur passage. C'est par similarité à cette violence aveugle que les « Bana Lunda » (Creuseurs et trafiquants de diamant congolais dans la province angolaise de Lunda Norte) ont baptisé les opérations des bandes de jeunes kinoïses de Kuluna.

A ce jour, le phénomène Kuluna n'est plus l'apanage des « POMBA » (sportifs), il est orchestré par des bandes de jeunes désœuvrés qui usent des armes blanches pour se régler les comptes ou régler les comptes à certaines personnes indexées par eux, pour extorquer, voler et donner la mort. Leur « modus operandi » (mode opératoire) est essentiellement axé sur la confiscation des biens aux citoyens. « Pour les jeunes, la bande apparaît alors comme un tremplin et la violence qui s'y exerce comme une ressource mobilisable, qui leur procure divers bénéfices ». ³

Plusieurs indices permettent de reconnaître les Kuluna, notamment le tatouage sur le corps, le développement remarquable des biceps, les cicatrices sur le corps, la coiffure dégingandée, l'habillement grotesque, extravagant et désordonné, etc. Leur sociabilité est basée sur la violence et sur le strict respect des normes du groupe.

Les premières manifestations du phénomène Kuluna remontent à Kinshasa aux années 2000 avant de prendre de l'ampleur autour de 2005. Selon E. Tshishimbi Katumumonyi, « c'est dans les anciens quartiers autrefois habités par les évolués de l'époque coloniale, notamment à Yolo, Lemba, Matete, Kalamu, Bandalungwa qu'apparaît pour la première fois, le phénomène Kuluna avant de s'étendre à l'ensemble de la ville de Kinshasa ». ⁴

- 1 *Raoul Kienge Kienge Intudi / S.Liwerant, Violence urbaine et réaction policière à Kinshasa : sens et non-sens, Centre de criminologie et de pathologie sociale, Kinshasa 2016, p. 57.*
- 2 *Sylvain Shomba Kinyamba, Propension pronataliste, balise de l'exclusion sociale à Kinshasa, MES 42 (2009), p. 28.*
- 3 *Kienge Kienge Intudi / Liwerant, note 1, p. 59.*
- 4 *Tshishimbi Katumumonyi, note 6, p. 10.*

« Longtemps épargnée par ce phénomène, la ville de Kikwit va connaître les premières manifestations du phénomène Kuluna vers les années 2015 ».⁵ Cette situation s'est de plus en plus aggravée dans des quartiers populaires (Malawi, Vevo, Kanzombi, ...). Des jeunes gens se réunissent en bandes organisées appelées « Bases » portant plusieurs dénominations : Fourmis rouges, 400.000 Gangs, Bana Mura, base vipère, base Batomboki, base quatre saisons, base Kitona... Ces jeunes se battent en plein jour et n'hésitent pas de blesser et insécuriser les paisibles citoyens avec les armes blanches de toutes sortes.

Et c'est dans des milieux aménagés par eux-mêmes qu'ils recourent à l'usage abusif de la boisson alcoolique communément appelée « LIBENDE » (que nous pouvons traduire par le fer) et de la drogue (chambre à fumer). On peut dénombrer parmi ces jeunes faisant parti des « bases » des mineurs se livrant aussi aux actes de vandalisme. Ces jeunes se fichent des lois du pays et sont incontrôlables. Ils volent, extorquent, menacent avec machettes, couteaux, bouteilles, chaînes le jour comme la nuit. Ils considèrent la base comme leur deuxième famille, un milieu de refuge pour nombreux d'eux. Certains y trouvent un milieu de dialogue, de solidarité affective et d'action.

Face à l'absence totale des mécanismes efficaces de lutte contre ce phénomène social, la jeunesse de Kikwit développe un moyen d'auto-prise en charge, du reste illégal, à savoir « la justice populaire », venant ainsi à bout de ses bourreaux.

C'est dans ce contexte que nous nous proposons d'étudier les causes de l'augmentation du taux de la criminalité générée par les jeunes dans leurs Bases respectives et les mécanismes de l'éradication de ce fléau et de celui de la justice populaire dans la ville de Kikwit.

Ce faisant, plusieurs interrogations s'imposent : comment expliquer la montée en flèche des cas de la violence juvénile à Kikwit? Quelle est la part de responsabilité du pouvoir public? Qu'est-ce qui pousse la population civile à recourir à la justice populaire dans le souci de se rendre justice? Quelle est la politique de prévention et répression mise en place par les autorités de la ville? Les mécanismes de lutte contre ces fléaux sont-ils inexistantes ou même inefficaces?

Pour répondre à toutes ces questions, notre étude se subdivise en trois points essentiels : le premier traitera du contexte d'émergence du phénomène « base » dans la ville de Kikwit, le deuxième s'articulera autour des moyens de prévention et répression existants et le troisième se bornera à présenter quelques perspectives pouvant éradiquer ces fléaux dans notre communauté.

5 Cf. Colonel *Mangwau*, commandant district de la police Kikwit, propos tenus à Kikwit lors d'une tribune d'expression populaire organisée par l'ONG REFADI le 14 Avril 2021.

B. LE CONTEXTE D'ÉMERGENCE DU PHÉNOMÈNE « BASE » DANS LA VILLE DE KIKWIT

I. ESSAI DE COMPREHENSION DU PHÉNOMÈNE

Pour Sylvain Shomba Kinyamba, « les motivations qui sous-tendent les actions du kuluna sont multiples et relèvent à la fois du business, car ce banditisme de rue est avant tout un job dans cet univers kinoïse fait de précarité. Le kuluna, est entretenu aussi par une logique de vengeance, pour ces gangs, leur activisme est une dénonciation en quelque sorte, de l'injustice sociale ».⁶

Le contexte de vie des jeunes impliqués dans la violence à Kikwit décrit d'une part une situation familiale et économique extrêmement précaire et, d'autre part, un quartier au sein duquel la sécurité doit être assurée. La violence physique des jeunes est alors tributaire de l'inconfort social, forme de violence sociale que subissent les jeunes de Kikwit mais aussi de plusieurs autres facteurs liés à leur environnement.

Les principales causes à la base des problèmes occasionnant la rupture familiale des enfants dans la ville de Kikwit peuvent donc se résumer en ces grandes lignes :

- Le manque d'emplois rémunérés et/ou bien rémunérés et stables pour les tuteurs;
- La destruction du tissu social en ville : « Dans un contexte d'absence des ressources pour une gestion adéquate de leur existence et de leur citoyenneté, le recours à la violence révèle le non-sens d'une stratégie de sécurisation ».⁷
- L'exode rural : des milliers de personnes et familles quittant les villages des territoires ruraux viennent s'installer dans la ville de Kikwit à la recherche des meilleures conditions de vie; ceci engendre plus d'enfants dans la rue à la suite de leur instabilité sociale et économique;
- Le manque de moyens qui entraîne une très faible couverture des besoins sociaux de base;
- L'afflux des populations déplacées du Kasai suite au phénomène Kamwena Nsamu et des personnes refoulées d'Angola voisines venues s'installer dans la ville de Kikwit sans avoir les moyens de subsistance, sans aucune assistance sociale et/ou du moins insuffisante si elle est fournie;
- La dépréciation des cours du diamant dans les régions minières des provinces du Kasai et Tshikapa provoquant ainsi l'arrivée massive à Kikwit des personnes et des familles entières à la recherche de meilleures conditions de vie;
- La mal gouvernance et le dysfonctionnement des institutions publiques.
- Nous nous proposons d'analyser quelques facteurs jugés essentiels parmi lesquels la précarité sociale.

6 *Sylvain Shomba Kinyamba, Violence juvénile à Kinshasa : contexte et prévention possible, Revue de la chair de dynamique sociale, numéro spécial 2015, p. 10.*

7 *Kienge Kienge Intudi / Liwerant, note 1, p. 29.*

1. La précarité de vie au niveau familial

« Le phénomène Kuluna émerge dans le contexte de la crise multiforme que connaît la RDC depuis plus de trois décennies. Sur le plan socioéconomique, cette crise se manifeste par la chute de la production dans tous les secteurs avec comme conséquence la réduction drastique du produit national brut. Il en est résulté l'aggravation de la pauvreté amplifiée par les différentes mesures d'ajustement structurel imposées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et par les pillages intervenus en 1991 et 1993 ».⁸ Les manifestations de cette crise sont nombreuses notamment la perte du pouvoir d'achat de la population, des salaires de misère, la montée du chômage, la déperdition scolaire, l'accès difficile au logement décent, aux soins de santé, au transport, etc.

« Sur le plan social, on peut noter la désintégration de la famille comme cellule de base due, d'une part, à l'aggravation de la crise socioéconomique et de la pauvreté qui en résulte des familles ayant plusieurs parents incapables d'assumer leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants et, d'autre part, aux mutations sociales ayant conduit au relâchement du contrôle social et à l'effritement des valeurs sociales. A ce jour, la conjoncture socio-économique difficile est telle que la misère est devenue le lot quotidien de la plupart des ménages. Par conséquent, l'éducation des enfants en pâtit considérablement. La responsabilité des parents ainsi mise en cause effrite leur autorité sur la progéniture. Libérés du contrôle parental, cette catégorie des jeunes n'hésite pas à se livrer avec plus ou moins de facilité dans plusieurs formes de criminalité ».⁹

Cette situation s'explique aussi dans la mesure où « de nombreux parents sont au chômage depuis des lustres, la situation des travailleurs n'est pas du tout rose à cause de la politique de bas salaires. Ce qui explique l'émergence, dans beaucoup de ménages, des activités informelles pour se garantir une existence biologique. Ce qui pousse les enfants à se mettre à contribution dans cette quête de survie en dépit de la loi qui proscriit le travail des mineurs. En d'autres termes, le surnombre d'enfants renforce la pauvreté ».¹⁰

Nombreux parmi les jeunes malfrats arrêtés dans le cadre de l'opération « MBITA BANGO »¹¹ dans la ville de Kikwit vivent en famille, dans leurs résidences familiales, avec les deux parents, ou avec l'un d'eux, et avec leurs frères et sœurs mais dans des conditions de vie déplorables. Parmi ces Kuluna figuraient non seulement des policiers, mais aussi leurs fils et filles ainsi que ceux des militaires.

8 *Shomba Kinyamba*, note 6, p.12.

9 *Shomba Kinyamba*, note 6, p. 10.

10 *Sylvain Shomba Kinyamba*, Gangstérisme juvénile à Kinshasa : Soubassement et illusions – désillusions liées aux stratégies de lutte, *Revue de la chair de dynamique sociale*, numéro spécial 2015, p. 35.

11 L'opération MBITA BANGO (arrêtez-les) est l'une des stratégies mises en place par l'ex-commandant de la 11^{ème} Région militaire, le Général de brigade Dieudonné KYAMASA MUTUPEKE, à la suite de plusieurs plaintes enregistrées aux services de police et de renseignement sur les actes inciviques posés par des jeunes Kuluna, constitués en bandes appelées « Bases ».

La famille, cadre pouvant offrir une certaine sécurité de vie aux enfants, ne sait plus subvenir aux besoins de ses membres (alimentation, frais de scolarité, éducation, loisirs...)

« Ce constat fait apparaître clairement que les jeunes impliqués dans des actes de violence urbaine de ‘Kuluna’ ne sont pas en rupture familiale ou encore moins des enfants dits de la rue, ‘shegués ou phaseurs’, qui auraient grandi et dont les agissements auraient connu une transformation qualitative. Ce sont bien des ‘enfants-maisons’ ».¹²

2. La responsabilité des pouvoirs publics dans l’enlèvement de la situation

Les va et vient des Kuluna entre le parquet, la prison centrale de Kikwit et la cité est le reflet de la mal gouvernance et du dysfonctionnement des institutions publiques du pays. En effet, l’existence des Kuluna et l’incapacité des instances judiciaires à les éradiquer attestent bien que le pays est mal géré.

Un Etat qui se veut de droit, est celui qui sait assurer la sécurité à tous ses citoyens en mobilisant tous ses attributs régaliens pour imposer l’ordre à toutes les personnes qui habitent son territoire. Les aller-retours des Kuluna entre les centres de détention et la cité montrent qu’il n’y a pas de synergie entre les institutions publiques. Sinon, comment comprendre que les instances judiciaires puissent libérer, généralement sans procès, des criminels déférés devant elles par la police qui est également une institution publique? C’est pourquoi, tant que la mal gouvernance et le dysfonctionnement des institutions publiques persisteront, on ne vaincra pas le phénomène Kuluna, en particulier, et la criminalité sous toutes ses formes, en général. Voilà ce qui justifie très souvent la réaction des jeunes qui n’hésitent plus à recourir à la justice populaire pour venir à bout de leurs bourreaux.

L’impunité dont jouissent les Kuluna est une preuve de plus de la corruption du système judiciaire congolais. Les magistrats congolais n’hésitent pas à donner raison à celui qui a tort, mais qui les soudoie et d’inculper celui qui a raison, mais n’est pas en mesure de leur remettre de l’argent. « Nombre des Kuluna ont recouvré la liberté, après avoir glissé des enveloppes sous la table des magistrats. S’ils ne peuvent les libérer sans procès, ils peuvent en organiser un qui soit de façade juste pour la forme, la finalité étant l’élargissement du criminel qui a ‘ libéré de l’argent’ ».¹³

Généralement, cette corruptibilité semble se justifier par les maigres salaires à eux payés par l’Etat congolais. A cela s’ajoute le trafic d’influence. Certains Kuluna dont les membres de la famille ont des liens avec les hautes sphères de la société se voient vite relâchés à la suite de l’intervention de ces derniers. Ils font obstruction à la procédure judiciaire et obtiennent la libération des délinquants Kuluna.

La persistance du phénomène Kuluna ainsi que le laxisme qu’affichent les instances judiciaires montrent que les autorités politiques ne se soucient pas de la sécurité des

¹² *Kienge Kienge / Liwerant*, note 1, p. 33.

¹³ *G. Kuna Maba*, *Le phénomène Kuluna à Kinshasa. Le gangstérisme de rue et les moyens d'en finir*, MES 245 (2015), p. 73.

citoyens. Elles sont plus préoccupées par leurs propres intérêts et leur sécurité personnelle. Les autorités politiques interviennent seulement lorsque la criminalité atteint les membres de la haute sphère de la société. On a l'impression que seules comptent la vie et la sécurité des autorités et des personnes nanties, celle de la masse étant le cadet de leurs soucis. Cette situation se remarque à tout point de vue. Dans ce pays où les autorités crient à la crise économique, elles sont les seules à bien se loger, à bien se nourrir, à bien scolariser leurs enfants (généralement à l'étranger), à bien se soigner et à être bien enterrées. Rien d'étonnant qu'elles fassent fi de tout ce qui touche à la vie de la population.

Il s'agit bien de ce que François Bayart et alii qualifient de « la criminalisation de l'État » avec entre autres comme indicateurs la « privatisation » de l'usage légitime de la violence par les détenteurs du pouvoir, et son instrumentalisation au service de leurs stratégies d'accumulation et le dédoublement des structures : des réseaux de pouvoir occultes et collégiaux contrôlant les institutions publiques qui sont réduites à un rôle purement formel.¹⁴

Aussi, comme le fait remarquer KUNA MABA, « dans la plupart des cas, l'Etat congolais ne fait que subir les événements. De même, les autorités politico-administratives banalisent et ne considèrent pas à leur juste valeur les faits relevant de la violence urbaine ».¹⁵

« Il y a lieu de relever aussi que les va et vient des Kuluna entre les centres de détention et la cité sont dus à l'ignorance de la procédure et à la résignation des victimes. En effet, dans la plupart des cas, il n'y pas de plaignants qui poursuivent les Kuluna après la commission des crimes. Beaucoup de victimes de leur agression estiment qu'il suffit que les Kuluna soient déferés en justice pour qu'ils soient automatiquement condamnés même sans plainte. Après l'arrestation des Kuluna, les victimes ne se présentent pas aux instances judiciaires pour introduire la plainte en bonne et due forme en vue de permettre à ces dernières d'engager régulièrement la procédure. En l'absence d'une telle plainte, les instances judiciaires ne peuvent que relâcher les prévenus ».¹⁶

Enfin, nous estimons que les va et vient des Kuluna entre les centres de détention et la cité traduit la complicité entre les éléments de la police, les instances judiciaires et les Kuluna. Il semble que, selon plusieurs personnes interrogées, dans le cadre de nos enquêtes, les Kuluna opèrent parfois avec la bénédiction des éléments de la police avec lesquels ils partagent les butins de leurs opérations. Tout ceci n'est point à mesure de faire régner la quiétude sociale dans la ville de Kikwit.

14 *Jean-François Bayart. / Ellis S. / Hibou B., La criminalisation de l'État en Afrique, Bruxelles 1997, p. 47.*

15 *Kuna Maba, note 13, p. 93.*

16 *Dieudonné NGANGABUKA, Procureur près le tribunal de paix de Kikwit, propos tenus à Kikwit lors d'une tribune d'expression populaire organisée par l'ONG REFADI le 14 Avril 2021 sur les causes de la justice populaire à Kikwit.*

II. L'AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE KULUNA (BASE) ET DE LA JUSTICE POPULAIRE DANS LA VILLE DE KIKWIT

1. Position du problème

Le phénomène Base et celui de la justice populaire ont pris une ampleur considérable dans la ville de Kikwit. Ceci semble consécutif à la prise excessive d'alcool et de drogue par la jeunesse Kikwitoise. Comme nous l'avions soutenu précédemment, ce mouvement était banalisé à ses débuts, sans doute que les autorités ne s'attendaient pas à ce que les événements prennent une telle allure. La réalité des faits nous renseigne que le phénomène Base est comparable aux Kuluna de Kinshasa qui traquent, confisquent et emportent tout. Ces jeunes gens désœuvrés se promènent en groupe de 10 à 30 personnes équipées des manchettes et autres armes blanches. Ces jeunes sont devenus des hors la loi qui terrorisent tout le monde.

Des jeunes constituant ces groupes sont issus des familles pauvres où règne la précarité. Ces bandes sont bien structurées avec des chefs dont le leadership n'est pas contesté. Et leurs victimes sont de plus en plus nombreuses dans la quasi-totalité des quartiers de la ville. De nos jours, il est difficile de voir les paisibles citoyens circuler au-delà de 21 heures, surtout dans des quartiers réputés populaires. Les services de sécurité semblent être dépassés par ce fléau et en manque d'inspirations pour éradiquer ce phénomène qui ne cesse d'inquiéter plus d'une personne.

2. Identification de certaines Bases dans la ville de Kikwit

La ville de Kikwit compte à ces jours une centaine de bases dissimilées dans la quasi-totalité des quartiers des quatre communes que compte l'agglomération urbaine. Dans le cadre de nos recherches, nous avons pu visiter et identifier certaines.

Les autorités communales (Bourgmestres) contactées disent être au courant de l'existence de toutes ces « Bases » et affirment avoir informé le Maire de la ville, le commandant district de la police et le général de la onzième région militaire sur l'activisme de ces bandes. Fort est de constater que les efforts consentis par ces différentes autorités restent encore insuffisantes face à un phénomène qui tend à enliser dans notre communauté. D'où l'urgence d'autres mécanismes de protection.

C. DES MECANISMES DE LUTTE CONTRE LE PHÉNOMÈNE KULUNA (BASE) ET LE PHENOMENE DE JUSTICE POPULAIRE DANS LA VILLE DE KIKWIT

Comme dit ci-haut, dans le souci d'éradiquer ces tares sociales, les autorités politico-administratives et sécuritaires ont déjà amorcé plusieurs démarches pour venir à bout du phénomène « Base » dans la ville de Kikwit. On peut citer l'opération « Mbita bango »

(attrape-les), opération « Kinkokoto » (chiquenaude), opération « Kikwit ville de la paix », opération « sans négociation ».

Toutes ces opérations ont eu pour mérite de maîtriser quelques malfrats membres des bandes criminelles, qui ont malheureusement été par la suite relaxés pour des raisons liées au dysfonctionnement des institutions du pays supra élucidées. L'absence d'une bonne politique répressive de ce phénomène nous donne l'impression que les autorités de la ville n'entrevoient rien pour mettre un terme à cette criminalité.

Examinons l'une des opérations déjà amorcées par les autorités dans le passé et son impact sur le phénomène décrit.

1. L'opération « MBITA BANGO »

1. Lancement de l'opération

A la suite de la recrudescence de la criminalité des jeunes dans la ville de Kikwit, le commandant de la 11^{ème} région militaire, le général de brigade Dieudonné KYAMASA MUTUPEKE, a exprimé sa détermination à mettre un terme au phénomène Base dans la ville de Kikwit. Lors d'une parade tenue au camp lieutenant-colonel EBEYA dans la commune de Kazamba en date du 10 mai 2016, le numéro un de la 11^{ème} région militaire a annoncé le lancement de l'opération « MBITA BANGO ».

D'après son initiateur, cette dernière avait pour objectif de neutraliser tous les groupes des jeunes, bandits et autres inciviques qui créent de l'insécurité dans la ville : « nous voulons vous donner des lignes de conduite pour l'opération que nous lançons ce jour, mais qui en fait, avait déjà commencé lundi de la semaine passée. Vous connaissez bien notre mission. Sachez bien que notre mission primordiale est de défendre l'intégrité territoriale et deuxièmement de sécuriser la population et ses biens. Là où se trouvent des policiers et militaires la population ne doit pas toujours se plaindre à la suite des cas des vols, des assassinats, des menaces, etc. cela appelle de votre part l'amour de la patrie et du prochain. Pas de négociation, pas de règlement de compte », avait déclaré le général s'adressant à plusieurs éléments de la police et de l'armée.

Le général a aussi élucidé les motivations qui ont présidé à cette opération : « si nous lançons cette opération, c'est puisqu'il y a des signes. A titre d'exemple, un motard a été tué à coup des machettes la fois passée par un client qu'il transportait, 28 maisons ont été brûlées par des groupes des jeunes adeptes de la musique 'décalé', je vous présente ici ce petit voleur au nom de Pay-Pay qui a déjà visité plus de 10 maisons pour la plupart des magistrats, médecins et autorités politico-administratives. Ce malfrat été en prison et en est sorti à la suite de la grâce présidentielle. Le revoilà dans sa sale besogne... En ce qui concerne l'opération, la population peut vaquer librement à ses occupations nuit et jour. Mais, pas de libertinage... ».

A la suite de cette annonce, le maire de la ville de Kikwit a convoqué une réunion du conseil urbain de la sécurité, réunissant autour de lui le commandant de la 11^{ème} région

militaire, l'inspecteur urbain de la police nationale, le procureur de la République près le tribunal de Grande Instance de Kikwit, les responsables des directions provinciales de migration et de renseignement. C'est au cours de cette réunion qu'il a été décidé de lancer officiellement l'opération MBITA BANGO le 16 mai 2016. Elle a pris fin un mois après à la suite d'un constat de tranquillité.

2. Bilan de l'opération Mbita bango

Il s'avère impérieux de signaler que l'opération a débuté avec une phase de sensibilisation appelant des jeunes délinquants à quitter leurs bandes. Il a fallu une mobilisation des moyens humains, juridiques, matériels et financiers.

La police a obtenue du parquet des mandats de perquisition et d'amener qui ont servi à arrêter des jeunes « Kuluna » bien identifiés (moyen juridique). Ces arrestations ont été opérées par des éléments de la police militaire et de la police nationale (moyen humain). Il en résulte que plusieurs « kuluna » capturés détenaient des armes de guerre obtenues avec la complicité de certains policiers et militaires déserteurs qui les entraînaient aussi à leur utilisation.

Cette opération a reçu une adhésion populaire. Des jeunes et membres de la société civile ont été aidés à démasquer des malfrats qui s'étaient enfuis dans certaines résidences. Le rendement de l'opération était positif. Pendant l'opération, on a enregistré une relative disparition du phénomène « base » à Kikwit. Mais après, tous ceux qui avaient pris fuite sont revenus et le phénomène ipso facto est revenu. Nous pouvons affirmer qu'après l'opération égale avant l'opération. D'où l'extrême nécessité de rendre permanente ces genres d'opération.

II. *Autres opérations entreprises*

Comme nous l'avions si bien souligné précédemment, les autorités de la ville de Kikwit ont déjà entrepris plusieurs autres stratégies pour éradiquer le phénomène ici décrié. La dernière en date est l'opération « sans négociation » qui a consisté à l'arrestation et au transfèrement des « Kuluna » de Kikwit à **KANIAMA KASESE** afin de vider la ville des délinquants qui martyrisent la population.

Fort malheureusement, toutes ces initiatives quoique produisant des bons résultats ont cependant un succès éphémère. La population Kikwitoise s'indigne de constater même que les délinquants partis de Kaniama Kaseke sont de retour dans la ville et recommencent déjà à semer des troubles aux vues et aux sues des autorités de la ville qui ne savent pas quel genre d'explications fournir aux habitants. L'on se demande alors quelles sont des perspectives pouvant mettre un terme à ce banditisme urbain qui ne fait que durer?

Conclusion

Dans cette étude, nous avons analysé les facteurs de la recrudescence de la criminalité et le phénomène de justice populaire dans la ville de Kikwit ainsi que la responsabilité des pouvoirs publics dans la lutte contre ces fléaux. A cet effet, il ressort que cette situation est due au laxisme des instances judiciaires de la RDC en même temps qu'elle traduit la décrépitude de l'Etat, de la famille. Mais cet état de choses ne saurait perdurer sans mettre en danger la nation tout entière, car ces malfrats retourneront leurs armes contre ceux qui les instrumentalisent aujourd'hui et contre les paisibles citoyens.

Il y a lieu d'affirmer avec le professeur Marie IDZUMBUIR ASSOP que « tout problème de la jeunesse apparaît comme un défi à la force vive de la nation. Car, le développement harmonieux des jeunes représente une ressource que la communauté ne peut négliger. Si la jeunesse d'aujourd'hui est dépravée, malade, les générations futures en paieront sans doute les frais ».¹⁷

Le phénomène « kuluna » détruit l'image déjà dégradante de notre société. Il faudra que les pouvoirs publics prennent des dispositions idoines visant à lutter efficacement contre la pauvreté des familles et par ricochet celle de la jeunesse, tout en assurant la promotion des loisirs et autres divertissements des jeunes dans le but de les détourner de la consommation de la drogue et de l'alcool.

Eu égard à la situation brossée dans les lignes précédentes, nous dégageons des perspectives pouvant servir aux autorités politico-administratives dans la recherche des solutions au problème de la délinquance juvénile et le phénomène de justice populaire dans la ville de Kikwit. Ces mécanismes de lutte sont aussi bien préventifs que répressifs. Ainsi, pour éradiquer cette pathologie sociale, nous suggérons les actions ci-après :

- la refondation de l'Etat afin que ce dernier puisse remplir toutes ses responsabilités;
- la facilitation de l'accès à l'éducation non seulement pour assurer l'encadrement de la jeunesse, mais aussi pour lui permettre de rêver d'un avenir meilleur;
- la création des emplois pour accueillir tous les désœuvrés qui grossissent les rangs des Kuluna;
- la mise en place d'une politique de développement rural susceptible d'arrêter l'exode rural qui déverse dans les milieux urbains les personnes qui n'en ont pas le profil parmi lesquelles se recrutent les Kuluna;
- la redynamisation des patrouilles pédestres de police;
- la refondation des médias congolais pour qu'ils jouent véritablement leur rôle d'agence de socialisation;
- la restauration de la famille en tant que cellule de base de la nation, afin qu'elle soit en mesure d'assurer la protection de sa progéniture;
- le démantèlement des lieux de retranchement des jeunes;

17 Marie IDZUMBUIR ASSOP, Protection de l'enfant, Faculté de Droit, Université de Kinshasa, 1989-1990, p. 1.

- création d'une institution citoyenne;
- l'organisation des comités d'autodéfense populaire appuyés par une subvention gouvernementale;
- l'opérationnalisation de la police de proximité;
- l'admission des cures de désintoxication aux jeunes drogués;
- le renforcement de l'efficacité des moyens répressifs...

Sans être exhaustif, nous sommes convaincus que ces suggestions vont contribuer à la réduction du phénomène Kuluna et celui de justice populaire dans la ville de Kikwit et espérons tout de même que d'autres études viennent en compléter le *modus operandi* aux fins de renforcement et de la restauration de la quiétude sociale dans la ville de Kikwit.

Références bibliographiques

- Bayard, Jean-François / Ellis S. / Hibou B.*, La criminalisation de l'État en Afrique, Bruxelles 1997.
- Idzumbuir Assop, Marie*, Protection de l'enfant, Faculté de Droit, Université de Kinshasa, 1989–1990.
- Kienge Kienge Intudi, Raoul/Liwerant, Sylvie*, Violence urbaine et réaction policière à Kinshasa : sens et non-sens, Kinshasa 2016.
- Kuna Maba*, Le phénomène Kuluna à Kinshasa. Le gangstérisme de rue et les moyens d'en finir, MES 245 (2015), p. 73.
- Shomba Kinyamba, Sylvain*, Gangstérisme juvénile à Kinshasa : Soubassement et illusions – désillusions liées aux stratégies de lutte, Revue de la chair de dynamique sociale, numéro spécial 2015, p. 35.
- Shomba Kinyamba, Sylvain*, Propension pronataliste, balise de l'exclusion sociale à Kinshasa, MES 42 (2009), p. 28.
- Shomba Kinyamba, Sylvain*, Violence juvénile à Kinshasa : contexte et prévention possible, Revue de la chair de dynamique sociale, numéro spécial 2015, p. 10.